Illuminations de Noël

Bonjour,

Vous désirez participer au concours des "Illuminations de Noël" !

Il vous reste 5 jours pour vous inscrire en Mairie.

Le règlement est le suivant :

• Les habitants de la commune de Chaumontel peuvent participer au concours des illuminations de Noel.
• Les illuminations doivent être visibles de la rue.
• La date limite des inscriptions est fixée au **14 décembre 2015.**
• Le jury sera composé des élus du Pôle Vie locale, Sports et Associations.
• Le jury passera à la tombée de la nuit entre le 21 et le 31 décembre 2015.
• Délibération du jury le 11 janvier 2016.
• Remise des prix en présence des élus dans la 2e quinzaine de Janvier 2015.

Bien à vous
La municipalité

URL source : https://www.ville-chaumontel.fr/content/illuminations-de-noel